



Communiqué de presse

Impôts sur les frontaliers **Un front soudé, légitime et déterminé** **pour contrer le référendum qui déchire le canton**

Les Montagnes neuchâtelaises se mobilisent pour une plus juste répartition des ressources fiscales, gage de prospérité pour tout le canton. De La Brévine aux Planchettes, en passant par Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Les Brenets, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, un front soudé, légitime et déterminé monte aux barricades pour qu'un grand OUI vienne contrer le 24 septembre le référendum qui déchire le canton.

Un report de la bascule de l'impôt des frontaliers n'est que justice en termes d'équité fiscale. Force est de constater que la tentative d'harmonisation cantonale n'a pas apporté les effets escomptés, pénalisant fortement les collectivités industrielles frontalières : Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Les Brenets ont déjà perdu près de 11 mios depuis 2012. Cette "harmonisation" a par contre, durant cette même période, rapporté 19,7 mios de plus à 30 communes. Sur cet impôt, il est insensé que ces mêmes 30 communes, employant seulement 1'910 frontaliers (16% des frontaliers du canton) perçoivent encore 3 mios supplémentaires et Neuchâtel 4,06 mios. Tout comme il est inacceptable que 5 communes (Le Locle, Les Brenets, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers et La Côte-aux-Fées), employant à elles seules 8'585 frontaliers (71.5% des frontaliers du canton) se voient ponctionner 5,6 mios sur l'impôt des frontaliers employés sur leur territoire.

Ces chiffres sont parlants et démontrent bien que, comme l'a décidé le Grand Conseil, il est primordial de reporter la bascule sur l'impôt des frontaliers afin de ne pas plonger les communes industrielles dans une situation insupportable. Pour exemple, les 2,4 mios qui seraient amputés à la Ville du Locle représenteraient **10 points d'impôts supplémentaires** pour les personnes physiques.

Ce n'est pas seulement un vote massif qui est attendu le 24 septembre, mais surtout un **OUI** solidaire, raisonnable et intelligent, pour éviter un déchirement du canton. Et ceci d'autant plus que le statu quo préconisé par le Grand Conseil, qui sera confirmé en cas de OUI le 24 septembre, ne péjorera en rien les finances des autres localités.

Le Locle, le 29 août 2017